

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

31 octobre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à dix-huit heure,*

*le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.*

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

**Etaient présents :**

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-Sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

Mme Riby	à Mme Roger
Mme Chambon	à M. Rougeron
Mme Agogué	à Mme Chevallier
M. Prieur	à M. Chaborel
Mme Rabourdin	à M. Boucher

**Etait absent excusé :**

M. Pressoir

**Etaient absents :**

Mme Perron  
Mme Flandry  
M. Morel

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération n° 2024/148**

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2025**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,*

*Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,*

Préalablement au budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) permet de discuter des orientations budgétaires de la Communauté des Communes Giennoises et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi NOTRe de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu de ce rapport :

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...).

*La Commission des Finances du 23 octobre 2024 a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,*

*Le Bureau du 28 octobre 2024 a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (2 abstentions de Madame de Crémiers et de Monsieur Colpin sur l'approbation du rapport d'orientations budgétaires)

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (D.O.B),
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (R.O.B) ci-annexé à la présente délibération,

Pour extrait conforme,  
à Gien le 14 novembre 2024

Le Président,  
Francis Cammal

A blue ink signature of Francis Cammal, the President, written over a circular official seal of the Communauté de Communes Giennoises.

La secrétaire de séance  
Camille Chevallier

A black ink signature of Camille Chevallier, the Secretary of the meeting, written over a circular official seal of the Communauté de Communes Giennoises.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité  
ayant été effectuées le 12 novembre 2024*